

La VAE : qu'est-ce que c'est ?

La Validation des Acquis de l'Expérience est une procédure qui permet de faire reconnaître ses compétences professionnelles et ses acquis personnels en vue de l'obtention d'un diplôme. Ce type de validation constitue la 4ème voie d'accès à la certification aux côtés de la formation initiale, la formation continue et l'alternance.



Pour qui ?

Tout le monde a droit à la reconnaissance de son expérience (salariés, non-salariés, demandeurs d'emploi, personnes ayant exercé des activités sociales, bénévoles, etc). La seule condition requise est d'avoir exercé une activité d'une durée d'un an au minimum en rapport avec le contenu du diplôme visé.

Quand ?

Il est possible d'effectuer les démarches à tout moment de l'année.
La rédaction du dossier de VAE demande plusieurs mois.

Combien ?

Dossier de recevabilité : 90€
Frais d'inscription dans le diplôme visé.
Accompagnement individuel : 1040€ (pas obligatoire mais vivement conseillé).

Où ?

Pour les diplômes de l'Université de Reims Champagne-Ardenne : **SFCIP**
Campus du Moulin de la Housse - Bâtiment 24 BP 274 - 51687 REIMS Cedex 2 Tél :
03 26 91 32 04 Courriel : vae@univ-reims.fr

Comment ?

Le candidat doit remplir un dossier dans lequel il décrit les activités principales qu'il exerce ou a exercées, leurs contextes d'exercice et les ressources mobilisées. L'évaluation de ce dossier est suivie d'un entretien avec le jury. Le jury décide de valider tout ou partie du diplôme visé. En cas de validation partielle, des préconisations sont faites au candidat en vue d'obtenir la totalité du diplôme.

La VAE : qu'est-ce que c'est ?

La Validation des Acquis de l'Expérience est une procédure qui permet de faire reconnaître ses compétences professionnelles et ses acquis personnels en vue de l'obtention d'un diplôme. Ce type de validation constitue la 4ème voie d'accès à la certification aux côtés de la formation initiale, la formation continue et l'alternance.



Pour qui ?

Tout le monde a droit à la reconnaissance de son expérience (salariés, non-salariés, demandeurs d'emploi, personnes ayant exercé des activités sociales, bénévoles, etc). La seule condition requise est d'avoir exercé une activité d'une durée d'un an au minimum en rapport avec le contenu du diplôme visé.

Quand ?

Il est possible d'effectuer les démarches à tout moment de l'année.
La rédaction du dossier de VAE demande plusieurs mois.

Combien ?

Dossier de recevabilité : 90€
Frais d'inscription dans le diplôme visé.
Accompagnement individuel : 1040€ (pas obligatoire mais vivement conseillé).

Où ?

Pour les diplômes de l'Université de Reims Champagne-Ardenne : **SFCIP**
Campus du Moulin de la Housse - Bâtiment 24 BP 274 - 51687 REIMS Cedex 2 Tél :
03 26 91 32 04 Courriel : vae@univ-reims.fr

Comment ?

Le candidat doit remplir un dossier dans lequel il décrit les activités principales qu'il exerce ou a exercées, leurs contextes d'exercice et les ressources mobilisées. L'évaluation de ce dossier est suivie d'un entretien avec le jury. Le jury décide de valider tout ou partie du diplôme visé. En cas de validation partielle, des préconisations sont faites au candidat en vue d'obtenir la totalité du diplôme.